



Strasbourg, le 24 octobre 2005

DH-DEV(2005)009

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**COMITE D'EXPERTS POUR LE DEVELOPPEMENT
DES DROITS DE L'HOMME
(DH-DEV)**

RAPPORT

34e réunion, mercredi 12 – vendredi 14 octobre 2005

Points 1 et 2 : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité d'experts pour le développement des droits de l'homme (DH-DEV) a tenu sa 34^e réunion à Strasbourg (Palais des Droits de l'Homme) du 12 au 14 octobre 2005, sous la présidence de M^{me} Inger KALMERBORN (Suède). La liste des participants se trouve à l'annexe I. L'ordre du jour tel qu'adopté et les références aux documents de travail font l'objet de l'annexe II. Avant de commencer ses travaux, le Comité adopte formellement le rapport de sa dernière réunion des 13-15 avril 2005 (document DH-DEV(2005)005).

Point 3 : Les droits de l'homme et l'environnement

2. Le DH-DEV reprend ses discussions sur la protection des droits de l'homme et l'environnement conformément au mandat reçu par le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) du Comité des Ministres (document DH-DEV(2005)006, annexe I). Il examine le projet de manuel proposé par le DH-DEV-GDR (document DH-DEV-GDR(2005)005, annexe II).

3. S'agissant du public visé, le Comité estime que, outre les fonctionnaires, les professions juridiques et le grand public, ce manuel devra s'adresser aux décideurs.

4. En ce qui concerne le contenu du manuel, le DH-DEV décide qu'il doit contenir (i) des questions-réponses de nature pratique suivies d'une introduction générale, (ii) les principes découlant de la jurisprudence pertinente de la Cour (Partie I), (iii) ces mêmes principes assortis d'explications élaborées sur la base d'affaires examinées par la Cour (Partie II), ainsi que (iv) des annexes de caractère pratique, avec un lexique, un tableau des arrêts et décisions pertinents de la Cour ainsi que des décisions pertinentes de la Commission européenne des Droits de l'Homme et, enfin, une liste de sites Internet utiles. Il est par ailleurs décidé que les Parties I et II seront organisées autour de six chapitres thématiques, les trois premiers portant sur les droits matériels et les trois suivants sur les droits procéduraux.

5. Le Comité examine et révisé l'introduction ainsi que les principes tirés de la jurisprudence de la Cour. En ce qui concerne les explications illustrant chaque principe, il est décidé que la présidente et la vice-présidente les finaliseront avec l'aide du secrétariat. Il est également convenu que les annexes seront de la responsabilité du secrétariat. Les membres sont invités à faire parvenir leurs observations sur ces explications et les annexes (document DH-DEV(2005)007) au secrétariat (gerald.dunn@coe.int) au plus tard le 21 octobre 2005.

6. Quant à sa diffusion, le Comité considère que, outre les versions anglaise et française que le Conseil de l'Europe produira, les Etats membres doivent être invités à assurer la traduction du manuel dans d'autres langues et sa diffusion au niveau national. Le Comité estime également que le manuel doit être transmis aux instances compétentes du Conseil de l'Europe. Enfin, il est suggéré que le manuel soit disponible sur les sites Internet du Conseil de l'Europe et des autorités nationales afin d'en augmenter la visibilité et le potentiel de diffusion.

7. Le Comité adopte son rapport final d'activité sur cette question (document DH-DEV(2005)006). Le projet de manuel se trouve à l'annexe II de ce rapport. Il sera transmis au CDDH pour examen et adoption lors de sa réunion du 22-25 novembre 2005.

8. Le Comité considère qu'aucun suivi de cette activité n'est nécessaire dans l'immédiat. Cependant, plusieurs suggestions sont faites pour un suivi à plus long terme, tel qu'un

séminaire pour évaluer l'impact du manuel et la façon dont il a été reçu au niveau national et une révision du manuel à la lumière des développements jurisprudentiels de la Cour.

Point 4 : Echange de vues sur les activités futures du CDDH

9. L'attention du Comité est tout d'abord attirée sur le rapport de la 60^e réunion du CDDH tenue en juin 2005 (§§ 34-37), dans lequel les discussions du CDDH sur les activités futures sont relatées. La présidente rappelle ensuite que le secrétariat a préparé le document CDDH(2005)002 dans lequel sont présentés quatre thèmes éventuels pour de futurs travaux et qui pourra servir de base pour l'échange de vues. Elle invite les membres à faire part de leurs observations ou à suggérer d'autres domaines dans lesquels le Comité pourrait contribuer à renforcer la protection des droits de l'homme en Europe.

10. Selon la majorité des membres, la priorité devrait être à ce stade de se concentrer sur la pleine et efficace mise en œuvre des droits existants plutôt que d'étendre les droits protégés par la Convention. Les membres soulignent que de tels travaux relatifs à la mise en œuvre font aussi partis du mandat du Comité. Ils sont d'avis que les résultats escomptés de toute nouvelle activité devraient être concrets, pratiques et utiles aux gouvernements des Etats membres. Ils estiment également qu'il est essentiel d'éviter tout doublon avec les travaux menés par d'autres instances du Conseil de l'Europe ou organisations internationales.

11. Tous les sujets avancés par le secrétariat reçoivent un soutien plus ou moins marqué, bien que certains membres estiment que les bénéfices concrets des travaux que pourrait mener le DH-DEV n'aient pas été démontrés. Un grand intérêt est en particulier manifesté pour l'amélioration de la protection des droits de l'homme des personnes âgées et sur la question de l'enfance et de la violence. S'agissant de ce dernier sujet, « enfance et violence », il est rappelé qu'un programme du Conseil de l'Europe est en cours et que certaines questions en matière de droits de l'homme pourront être confiées au CDDH dans ce cadre, et donc aussi au DH-DEV.

12. Un certain soutien est exprimé pour les thèmes portant sur le fait de s'assurer que les auteurs de graves violations des droits de l'homme répondent de leurs actes et sur la liberté de religion et les relations Eglises-Etat. S'agissant de ce dernier thème, certains membres émettent des doutes en indiquant qu'il s'agit là d'un thème sensible compte tenu notamment des situations très différentes des Etats membres. Un membre est toutefois d'avis qu'il serait à la fois faisable et souhaitable d'arriver à un consensus sur des normes communes minimums, notamment parce que les législations dans ce domaine sont rarement exhaustives et ne concernent souvent que les confessions dominantes. Les autres confessions doivent invoquer directement les droits fondamentaux contenus dans les textes constitutionnels ou dans la Convention européenne des Droits de l'Homme.

13. Outre ces sujets suggérés par le secrétariat, le Comité exprime sa volonté, dans l'éventualité où le CDDH l'estimerait approprié, d'entamer des travaux sur des questions en matière de droits de l'homme ayant été soulevées à l'occasion du séminaire sur « la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme » (juin 2005). Dans ce contexte, il est rappelé que le CDDH a décidé de réunir à nouveau le Groupe de spécialistes sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme (DH-S-TER). Outre les questions de droits de l'homme soulevées par les « assurances diplomatiques », qui seront étudiées par ce groupe, d'autres questions examinées lors du séminaire, telles que les preuves obtenues par la torture, méritent l'attention du Comité et pourraient lui être confiées. Enfin, un membre mentionne la possibilité d'examiner la question de la protection des droits de l'homme dans les zones où les gouvernements des Etats membres n'ont pas de contrôle effectif.

Point 5 : Questions diverses

14. La présidente exprime sa satisfaction, au nom du Comité, quant à l'excellente organisation du séminaire marquant l'entrée en vigueur du Protocole N° 12.

15. Le Comité relève que cette réunion est la dernière sous la présidence de Mme Kalmerborn. En conséquence, il la remercie très chaleureusement d'avoir présidé le travail du Comité d'une manière si énergique et stimulante.

16. S'agissant de la question des candidatures pour succéder à Mme Kalmerborn, après une brève discussion, le Comité n'estime pas absolument nécessaire de recommander un candidat à ce stade. Il est jugé préférable d'attendre l'issue de la réunion à venir du CDDH de novembre 2005, en notant que la vice-présidente, Mme Schukking, pourra assurer la présidence *ad interim* si nécessaire.

Point 6 : Date de la prochaine réunion

17. Le Comité convient d'une date provisoire pour la prochaine réunion : 15-17 mars 2006.

Annexe I**LISTE DES PARTICIPANTS****ALBANIA / ALBANIE**

Ms. Agustela NINI, Legal Expert, Legal Affairs and Treaties Department, Ministry of Foreign Affairs, Republic of Albania, TIRANA

ANDORRA / ANDORRE**ARMENIA / ARMENIE**

Ms. Syuzanna TSATURYAN, Chief Specialist, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs, YEREVAN

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Brigitte OHMS, Deputy Head of Division for International Affairs and General Administrative Affairs, Bundeskanzleramt-Verfassungsdienst, WIEN

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Arif MAMMADOV, Attaché, Department of Human Rights, Democratisation and Humanitarian Affairs, Ministry of Foreign Affairs, BAKU

BELGIUM / BELGIQUE

Philippe WERY, Attaché, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme, BRUSSELS

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZEGOVINE

Mr Sabit SUBAŠIĆ, Head of Department for Human Rights, Ministry of Foreign Affairs, SARAJEVO

BULGARIA / BULGARIE

Mme Yordanka PARPAROVA, Direction des Droits de l'homme, Ministère des Affaires Etrangères, SOFIA

CROATIA / CROATIE

Ms Romana KUZMANIĆ OLUIĆ, First Secretary, Department for the UN and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs, ZAGREB

CYPRUS / CHYPRE

Ms Eleonora NICOLAIDES, Senior Counsel of the Republic, Office of the Attorney-General, Law Office of the Republic of Cyprus, NICOSIA

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mrs. Jitka KRUKOVÁ, Department of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs, PRAGUE

DENMARK / DANEMARK

Ms. Moya-Louise LINDSAY-POULSEN, Head of Section, Human Rights Division, Ministry of Justice, COPENHAGEN

ESTONIA / ESTONIE

Ms Riina PIHEL, First Secretary, Human Rights Division, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs, TALLINN

FINLAND / FINLANDE

Ms Camilla BUSCK-NIELSEN, Legal Officer, Ministry of Foreign Affairs, Legal Department, HELSINKI

FRANCE

Mme Marie-Gabrielle MERLOZ, Rédacteur, Direction des Affaires juridiques, Ministère des Affaires Etrangères, PARIS

GEORGIA/GEORGIE

Ms Irine BARTAIA, Head of the Department of the State Representation to the European Court of Human Rights, Ministry of Justice, TBILISI

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Ulrike HÖFLER, Executive Assistant of the Federal Agent for Human Rights, Ministry of Justice, Bundesministerium der Justiz, BERLIN

GREECE / GRECE

Mme Athina CHANAKI, Rapporteur, Ministère des Affaires étrangères, Département juridique, section du droit international, ATHENES

HUNGARY / HONGRIE

Mr. Tamás TÓTH, Head of the Department of Human Rights and Foreign Relations, Ministry of Justice, BUDAPEST

ICELAND / ISLANDE

Ms Asgerdur RAGNARSDOTTIR, Legal Expert, Office of Legal Affairs, Ministry of Justice, REYKJAVIK

IRELAND / IRLANDE

Mrs Emer KILCULLEN, Assistant Legal Adviser, Legal Division, Department of Foreign Affairs, Hainault House, DUBLIN

ITALY / ITALIE

M. Roberto BELLELLI, Juge, Ministero degli Affari Esteri, Servizio del Contenzioso Diplomatico e dei Trattati, ROME

LATVIA / LETTONIE

Mr Valerijs ROMANOVSKIS, Head of the Human Rights Policy Division, Ministry of Foreign Affairs, RIGA

LIECHTENSTEIN

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Darius STANIULIS, Head of the Human Rights and NGOs Division, Ministry of Foreign Affairs, VILNIUS

LUXEMBOURG

M. Yves HUBERTY, attaché de Gouvernement, Ministère de la Justice, LUXEMBOURG

MALTA / MALTE

MOLDOVA

Mrs Rodica POSTU, Secretary II, Directorate of Council of Europe and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs and European Integration of the Republic of Moldova, CHISINAU

MONACO

M. Jean-François RENUCCI, Professeur, Université des Universités, Conseiller aux droits de l'homme, Département des Relations Extérieures de la Principauté de Monaco

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Jolien SCHUKKING, Agent for the Government of the Netherlands, Ministry of Foreign Affairs, THE HAGUE

Ms. Liselot EGMOND, Agent for the Government of the Netherlands, Ministry of Foreign Affairs, THE HAGUE

NORWAY / NORVEGE

Mr Kyrre GRIMSTAD, Higher Executive Officer, Department of Legislation, Norwegian Ministry of Justice, OSLO

POLAND / POLOGNE

Ms Alexandra MEZYKOWSKA, Legal Advisor, Ministry of Foreign Affairs, WARSAW

PORTUGAL

Mr José SOUSA E BRITO, Justice at the Constitutional Court (emeritus), Tribunal Constitucional, LISBON

ROMANIA / ROUMANIE**RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE**

Ms Tatiana SMIRNOVA, Head of the Division for European Cooperation, Department for Humanitarian Cooperation and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs, MOSCOW

SAN MARINO / SAINT-MARIN**SERBIA AND MONTENEGRO**

Ms Jelena MARKOVIĆ, Deputy Minister, Ministry for Human and Minority Rights, BELGRAD

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Ms Jana VNUKOVÁ, Director, International Relations and Human Rights Department, International Law and European Law Section, Ministry of Justice, BRATISLAVA

SLOVENIA / SLOVENIE

Ms Valerija SLIVNIK MARC, State Attorney, State Attorney's Office, LJUBLJANA

SPAIN / ESPAGNE

M. Ignacio BLASCO LOZANO, Agent auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme, Abogacia del Estado ante el TEDH, Ministry of Justice, MADRID

SWEDEN / SUEDE

Ms Inger KALMERBORN, (Chairperson/Présidente), Government Agent, Senior Legal Adviser, Ministry for Foreign Affairs, STOCKHOLM

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Dominique STEIGER LEUBA, Collaboratrice Scientifique, Section droits de l'homme et Conseil de l'Europe, Office fédéral de la justice, Département fédéral de justice et police, BERNE

"The Former Yugoslav Republic of Macedonia" / "l'Ex-République yougoslave de Macédoine"

Ms Sanja ZOGRAFSKA-KRSTESKA, Head of Council of Europe and Human Rights Unit, Ministry of Foreign Affairs, SKOPJE

TURKEY / TURQUIE

Mr Can İNCESU, Chief of Section, ECHR Department, Ministry of Foreign Affairs, ANKARA

UKRAINE

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Chanaka WICKREMASINGHE, Assistant Legal Adviser, Foreign and Commonwealth Office, LONDON

* * *

Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère / Committee for the activities of the Council of Europe in the field of biological and landscape diversity (CO-DBP)

Mme Patricia QUILLACQ, FIRENZE, Italie

* * *

OBSERVERS / OBSERVATEURS

Holy See / Saint-Siège

R.P. Olivier POQUILLON, o.p., Mission permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, STRASBOURG

Mexico/Mexique

United States of America/Etats-Unis d'Amérique

Canada

Japan/Japon

Mr Yasushi FUKU, Consul (Attorney), Consulate General of Japan, STRASBOURG

* * *

SECRETARIAT**Directorate General of Human Rights - DG II / Direction Générale des Droits de l'Homme - DG II****Council of Europe/Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX**

Mr Jeroen SCHOKKENBROEK, Head of Human Rights Intergovernmental Programmes
Department / Chef du Service des programmes intergouvernementaux en matière des droits de
l'homme

Mr Jörg POLAKIEWICZ, Head of the Human Rights Law and Policy Division / Chef de la
Division du droit et de la politique des droits de l'homme, Secretary of the DH-DEV /
Secrétaire du DH-DEV

Mr Gerald DUNN, Lawyer/Juriste, Human Rights Law and Policy Division/Division du Droit
et de la Politique des Droits de l'Homme, Co-secretary of the DH-DEV / Co-secrétaire du
DH-DEV

Mrs Katherine ANDERSON-SCHOLL, Administrative Assistant / Assistante administrative,
Human Rights Law and Policy Division/Division du Droit et de la Politique des Droits de
l'Homme

Ms Tania GISSELBRECHT, trainee/stagiaire, Human Rights Law and Policy
Division/Division du Droit et de la Politique des Droits de l'Homme

Ms Lindsay CHESTNUTT, Assistant / Assistante, Human Rights Law and Policy
Division/Division du Droit et de la Politique des Droits de l'Homme

Interprètes:

Mr Philippe QUAINÉ

Mme Chloé CHENETIER

Mr Christopher TYCZKA

Annexe II**Point 1 : Ouverture de la réunion****Point 2 : Adoption de l'ordre du jour****Point 3 : La protection des droits de l'homme et l'environnement**Documents de travail

- Mandat occasionnel en vue de procéder à l'élaboration d'un instrument sur l'environnement et les droits de l'homme et autres textes pertinents DH-DEV(2004)001
- Aperçu révisé de la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme en matière d'environnement DH-DEV(2004)002Rev
- La Charte sociale européenne révisée et le droit à la protection de l'environnement DH-DEV(2004)003
- Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus, Commission économique pour l'Europe des Nations Unies – CEE-ONU) DH-DEV(2004)005
- Rapport de la 33^e réunion (13-15 avril 2005) DH-DEV(2005)005
- Rapport de la réunion du DH-DEV-GDR (28-29 juin 2005), contenant des éléments révisés pour un manuel sur les droits de l'homme et l'environnement DH-DEV-GDR(2005)005
- Projet de rapport final d'activités sur la protection des droits de l'homme et l'environnement DH-DEV(2005)006
- Annexes au projet de manuel sur les droits de l'homme et l'environnement DH-DEV(2005)007

Point 4 : Echange de vues sur les activités futures du CDDH

- Echange de vues sur les activités futures du CDDH – Eléments préparés par le Secrétariat CDDH(2005)002
- Rapport de la 60^e réunion du CDDH (14-17 juin 2005) CDDH(2005)009

Point 5 : Questions diverses**Point 6 : Dates des prochaines réunions**